



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Profil de poste Médecin urgentiste

Pôle : Médecine
Structure : Urgences
Statut recherché : Tout statut sauf stagiaire associé et FFI

Etablissement et environnement

Ville de Vichy

Vichy est une ville de 25 000 habitants, 100 000 sur l'agglomération
Cadre de vie très agréable
3 h de Paris, 2 h de Lyon, 1 h de Clermont-Ferrand
4 heures des alpes
4 à 5 heures pour l'atlantique ou la méditerranée

Centre hospitalier Jacques Lacarin
Boulevard Denière
03 207 VICHY

Etablissement public de santé régi par les articles L 6141-1 à L 6148-8 du Code de la santé publique

Le centre hospitalier de Vichy est organisé en 9 pôles d'activité, dont 5 pôles cliniques, 1 pôle médicotechnique et 3 pôles administratifs. Il constitue une communauté de plus 1 700 personnes dont 172 praticiens.

Le président de la Commission médicale d'établissement est le Dr Didier STORME.

Les pôles cliniques sont les suivants :

- Pôle chirurgical (chef de pôle : Dr Yann LENGLET)
- Pôle médical (chef de pôle : Dr Ramin RAVAN)
- Pôle femme-enfant (chef de pôle : Dr Morgane BOUTRY)
- Pôle réadaptation et gériatrie (chef de pôle : Dr Régine MOUSSIER-DUBOST)
- Pôle psychiatrie (chef de pôle : Dr Georges BERTHON)

Le pôle médicotechnique est constitué de l'imagerie médicale, du laboratoire d'analyses médicales, de la pharmacie et de la stérilisation (chef de pôle : Dr Christian BROS).

Les 3 pôles administratifs sont :

- Pôle département de l'information médicale, entrée, finances, informatique (chef de pôle : Dr Géraud MANHES)
- Pôle travaux achat logistique (Mme Thérèse DERISBOURG)
- Pôle management et ressources humaines (M. Cyril GUAY)

Pôle médical

Le chef de pôle est Monsieur le Docteur Ramin RAVAN, la cadre supérieure est Madame Céline LE CONTELLEC et le cadre administratif Monsieur Cyril GUAY.

Le pôle médical se compose des services et unités fonctionnelles suivants :

Pôle médical		
Chef de pôle : Dr Ramin RAVAN		
Structures	Unités fonctionnelles	Responsables médicaux
Urgences		Dr David DALL'ACQUA
	Accueil urgences	Dr Marie-Emmanuelle LIMOGENS
	SMUR / SAUV	Dr Justine MIALON-LAHOUEL
	UHCD	Dr Kamla MISSAOUI
Cardiologie et soins intensifs cardiologiques		Dr Xavier MARCACCI
	USIC	Dr Vincent TIXIER
Médecine vasculaire		Dr Fabrice ABBADIE
Réanimation et surveillance continue		Dr Ramin RAVAN
Neurologie		Dr Renato COLAMARINO
	UNV / USINV	Dr Serge AKONO
Pneumologie		Dr Ali HADJ BENAMANE
	Addictologie	Dr Lan Tien N'GUYEN
	CLAT	Dr Charlotte MOUGAS
Antenne CEGIDD		Dr Florence GOURDON
Maladies métaboliques		Dr Enrique DA COSTA CORREIRA
	Dialyse	Dr Didier AGUILERA
	UTEF	Dr Frédéric SOMDA
Médecine interne rhumatologie		Dr Anne-Marie MILESI-LECAT
Hôpital de semaine et de jour, médecine oncologique		Dr Souad SAHLI
HAD		Dr Catherine DUCHASTELLE
Prélèvements d'organes		Dr Ramin RAVAN
Unité sommeil		Dr Nicolas VITELLO

Urgences / SMUR

L'effectif médical théorique de la structure d'urgences, SMUR et UHCD est de 21 praticiens hospitaliers temps plein, 2 praticiens hospitaliers temps partiel, 3 assistants spécialistes

Spécialité recherchée

Urgentiste

Compétences complémentaires souhaitées

DIU pédiatrique
 DIU échographie
 DIU traumatologie
 Polyvalence SMUR / Urgences
 Capacité à travailler en équipe
 Capacité d'adaptation

Position dans la structure

Sous la responsabilité du responsable de service et du chef de pôle

Interlocuteurs internes : les médecins et les soignants des structures, les médecins des autres structures du pôle et les médecins du Centre hospitalier.

Caractéristiques des fonctions

Permanence des soins

Participation au tableau de gardes : permanences sur place la nuit, le week-end et les jours fériés

Modalités d'exercice

Le temps de travail est continu (plages horaires de 12 heures)

Application des 39 heures postées et du temps texturant

Modalité d'organisation médicale du service

- Tous les urgentistes tournent sur tous les types de postes du service des urgences (accueil d'urgences, SMUR, UHCD)
- La mutualisation dans le service est essentiellement conjointe, c'est-à-dire que le médecin SMUR travaille aussi dans les box des urgences. Le praticien doit donc être capable de quitter la structure pour une sortie SMUR, tout en assurant par téléphone dans le véhicule, une transmission ciblée de ses 2 à 3 patients des urgences à ses collègues. À son retour, il doit être apte à reprendre en charge ses patients dont l'avancée de la prise en charge pendant son absence dépend de la charge de travail dans le service.
- L'équipe SMUR 1 est en mutualisation adjointe d'environ minuit, à environ 17h30, puis en mutualisation conjointe avec les urgences. Sa mission, hors des missions SMUR, est de réaliser une maintenance de qualité et une formation sur les thèmes de l'urgence vitale, puis l'après-midi un travail organisationnel.
- La journée, cinq ou six médecins sont en poste (en fonction de l'effectif), trois la nuit.
- La prise en charge néonatale et ses transferts sur les réanimations pédiatriques sont assurés par les urgentistes ce qui nécessite une solide compétence dans ce domaine. Les urgences vitales intra hospitalières sont aussi assurées par les urgentistes.

Coopération inter-établissement

Dans le cadre d'une convention de partenariat, le praticien peut être amené à exercer une partie de son activité dans un établissement extérieur.

Obligation de codage

Le praticien a l'obligation de coder son activité.

Participation à la vie de l'institution

Le praticien participe à la vie de l'institution au travers des différentes commissions existantes et à la vie du pôle. Il est amené à participer au staff de concertation et d'orientation qui a lieu de 8h30 à 9h00 du lundi au vendredi inclus.

Obligation de DPC

Le praticien doit satisfaire son obligation de développement professionnel continu (DPC) en s'inscrivant au cours de chaque année civile à un programme de DPC.

Respect du règlement intérieur

Le praticien s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que les chartes de fonctionnement des différentes structures.